

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 15 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 55 minut. soir, Omnibus.
4 — 30 — — Express.
3 — 47 — matin, Poste.
9 — 4 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 2 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — matin, Omnibus.
6 — 23 — soir, Omnibus.
10 — 11 — — Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

3 heures 4 minut. matin, March.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 — — 13 »
Trois mois, — 5 25 — — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront complétés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

La clôture de la session législative de Prusse a eu lieu le 22 à Berlin, et à cette occasion le prince régent a prononcé un discours dont plusieurs passages seront remarqués, quoique en général il garde sur quelques-unes des grandes questions à l'ordre du jour une réserve diplomatique voisine de l'obscurité.

Le gouvernement prussien, dit le prince régent, en ce qui touche les questions intéressant les cabinets européens, s'efforcera d'arriver à des solutions qui répondent aux exigences de l'équilibre européen. Si, dans ces paroles, le prince veut faire allusion aux affaires d'Italie, on doit reconnaître qu'elles ne sont pas de nature à faire sortir la Prusse de la réserve dans laquelle elle s'est tenue jusqu'à présent.

En ce qui touche les relations des divers Etats de la Confédération et les intérêts qui leur sont communs, le prince déclare qu'il maintiendra à l'avenir les principes qui ont dirigé le gouvernement dans le passé, et qu'il continuera de reconnaître la garantie de ses propres droits dans le maintien des droits reconnus des autres puissances de la Confédération.

Ce qui naturellement donne à penser que la Prusse n'admet que dans la mesure qu'elle a indiquée lors de la discussion les prétentions du Danemark quant au Schleswig et au Holstein.

Le prince termine en disant que, bien qu'il y ait des divergences d'opinions dans les divers Etats allemands sur certaines questions graves, ils se trouvent cependant tous d'accord sur le sentiment de la fidélité inébranlable à la patrie, et dans l'intime conviction que l'indépendance de la nation et l'intégrité du territoire sont des biens inestimables pour la conservation desquels il faudrait faire tous les sacrifices de divergences intérieures.

Ces paroles du prince répondent évidemment au fameux discours du ministre de Hanovre, M. de Bories, qui a été mal interprété il y a un mois environ et a suscité contre ce ministre une animosité assez générale.

En somme, le prince régent n'a rien dit qui fût

assez explicite pour qu'on doive chercher dans ce discours des vues sur l'état présent des affaires et sur la politique que la Prusse pourrait avoir le projet d'adopter. — A. Esparbié. (Le Pays.)

On écrit de Gènes, 21 mai, que la veille était arrivé l'archevêque de Pise accompagné par un capitaine de carabiniers. Le cardinal archevêque de Pise a été logé à l'hôtel des Quatre-Nations. Il est parti pour Turin.

Le 25, la reine Isabelle fera en personne l'ouverture des Cortès. La séance royale d'ouverture aura lieu dans le palais du Congrès. — Havas.

DEUX-SICILES.

On lit dans la correspondance Havas :

Les dépêches arrivées de Naples aux diverses ambassades du gouvernement des Deux-Siciles, en Europe, ne doivent être accueillies qu'avec une extrême réserve. Ainsi, les dernières nouvelles reçues de Palerme par d'autres voies que celles de ces ambassades ne parlent en aucune façon de la prétendue victoire des troupes royales, bien qu'elles portent la date du 21.

On assure qu'il y a eu en Sicile, dans les journées du 17, du 18, du 19 et du 20, un grand nombre de débarquements partiels. Ces débarquements auraient été opérés sur la partie de la côte qui s'étend depuis le cap Roco, près duquel est située la ville de Marsala, jusqu'à la rivière de Girgenti. Cette partie de la côte a toujours été, par sa disposition, favorable à la contrebande et par conséquent aux débarquements clandestins. — L'insurrection aurait reçu aussi, aux dernières dates, un matériel considérable, et elle posséderait désormais les armes et les munitions nécessaires pour pouvoir former de nouveaux corps de volontaires indigènes.

Naples, 23 mai. — Le 20, les rebelles campés à San Martino près Montreale ont été vaillamment battus.

Deux fois délogés de leur position et poursuivis jusqu'à Partenico avec de très-grandes pertes.

Un chef, Rosilino Filo, a été tué, les hauteurs

leurs occupées par les rebelles enlevées par nos troupes, qui sont à leur poursuite. (Communiquée par le gouvernement napolitain.)

Rome, 23 mai. — Les nouvelles de Sicile envoyées ici par le gouvernement napolitain portent que dans la journée du 21 le 9^e bataillon de chasseurs royaux s'est courageusement battu contre une bande de révoltés, les a dispersés et en a tué 128.

La révolution, d'après les nouvelles de la même source, ne fait pas de progrès.

Le Pape doit faire demain une tournée à Ostia pour y visiter les fouilles. — Havas.

Le Daily-News du 25 mai publie les détails rétrospectifs suivants sur le débarquement des volontaires de Garibaldi. Si nous en croyons cette version, Garibaldi se trouvait à la tête de l'expédition. Voici le récit du Daily-News :

Malte, 16 mai. — Après l'arrivée du vaisseau de S. M. l'Inflexible apportant la nouvelle du débarquement de Garibaldi à Marsala, le vaisseau de S. M. l'Assurance fut envoyé pour recueillir d'autres particularités. Environ vingt minutes après l'entrée des volontaires de Garibaldi à Marsala, survinrent les steamers napolitains, qui envoyèrent une chaloupe vers un des vaisseaux de guerre anglais que nous avions là, savoir : l'Argus et l'Intrepid, pour demander si c'étaient des troupes anglaises qui débarquaient.

Il fut répondu négativement, et la chaloupe s'en retourna. Les bateaux napolitains s'approchèrent alors avec beaucoup de précaution des steamers sardes. Un homme fut assez hardi pour monter à bord d'un de ces bâtiments, et l'épée à la main, déclara que le vaisseau était pris. On n'entendit rien à bord : les deux bâtiments avaient été abandonnés.

Pour en revenir à Garibaldi, il fit savoir à Messine immédiatement par le télégraphe son arrivée à Marsala; il détruisit ensuite les fils du télégraphe, arma en hâte 700 volontaires qui s'étaient présentés à Marsala, et le 12, il partit pour Palerme. Il a été reçu avec un vif enthousiasme à Canicatti, et la conquête de l'île est certaine. Il y a dans la personne

FEUILLETON

LA MIONETTE.

(Suite.)

La Mionette allongea le bras, ouvrit le tiroir d'une table qui était à côté d'elle, et y prit un papier qu'elle donna à Marcellin.

Il le déplia et lut à demi-voix ce qui suit :

« Dieu vous afflige, chère enfant, je vous plains et je pleure avec vous. Ne vous désolerez cependant pas trop, ayez du courage encore, de l'espoir toujours. Votre sœur, trouve un parti avantageux : c'est bien ! Servez-lui de mère jusqu'à ce qu'un bon époux soit devenu son soutien. Son mariage vous laissera seule, car je connais vos intentions. »

« Si cette solitude vous effraie ou vous ennuie, n'oubliez pas, chère petite, que vous avez en moi une compagne, une amie prête à vous recevoir, à vous consoler. Venez, ma fille, venez; vous serez heureuse, je crois, avec nous. Notre maison est la vôtre. Vous ne pouvez y apporter que la bonté, la douceur, la bénédiction. Vous vivrez avec nous, comme nous, et je devrais dire pour nous, car mon frère vous aime plus que moi, sinon autant. Venez être notre enfant bien chérie. Vous viendrez, n'est-ce pas ? »

« Adieu, tout à vous.

» ÉLISA DE VERNON. »

— C'est ainsi qu'elle s'appelle, cette dame? dit machinalement Marcellin en rendant la lettre. Et qui est-elle? — Ses actions le disent bien assez, répondit la Mionette. C'est une de ces braves âmes comme le bon Dieu en laisse encore quelques-unes sur la terre, pour qu'on ne croie pas à la toute-puissance du mauvais ange. Elle est fort riche. Elle fut mariée, jeune encore, à un homme qui l'aimait beaucoup, mais qu'elle perdit bientôt. Un fils qu'elle avait, et qui pour elle était tout dans le monde, est mort aussi. Alors ce cœur affligé a reporté sur les malheureux, sur les souffrants, tout cet amour dont les objets lui manquaient. La vie de cette femme se passe à chercher de bonnes œuvres et à les accomplir. Elle devient la mère des orphelins, la sœur des pauvres filles isolées dans le monde. Son frère, ancien marin retiré, est venu mettre sa fortune en commun avec celle de sa sœur qui lui fait partager ses bienfaits. Parmi les gens que ces deux êtres ont secourus, je peux bien dire que je suis la préférée. N'était-ce qu'il y allait de l'avenir de toute ma famille et de notre honneur à rétablir un peu, si c'était possible, je n'aurais jamais voulu quitter cette maison où j'étais comme une fille. Aussi, maintenant que je n'ai plus de famille, je compte bien y retourner pour tâcher d'y vivre heureusement, tranquillement, et de rendre en soins, en amitié, au frère et à la sœur tout ce qu'ils m'ont fait en affection et en argent. — Ainsi tu as répondu à la dame...? dit Marcellin consterné. — Oui, que j'irai auprès d'elle, car je croirais être ingrate de n'y

point aller, comme j'aurais cru l'être en ne te disant point ce que tu viens d'entendre; en quoi tu as pu bien comprendre qu'elle reconnaissance je te dois, à toi qui m'as valu ces amitiés. — Oui, fit le jeune homme.

Et il resta silencieux, les yeux baissés.

— A quoi donc penses-tu? demanda la Mionette, que ce silence inquiétait. — Je pense, répondit le jeune homme en gardant toujours sa même attitude; je pense que tu as bien fait de faire ce que tu as fait.

Puis, tout d'un coup se levant :

— Bonsoir, Mionette, bonne nuit, il est tard; je m'en vas; adieu!

Et il sortit sans avoir changé de visage.

La Mionette le regarda s'en aller avec une pénible surprise. Quand il eut refermé la porte :

— M'aime-t-il encore? ou ne m'aime-t-il plus? murmura-t-elle.

Puis, comme elle ne savait trop quelle réponse se faire, et que dans l'un ou l'autre cas elle ne pouvait rester indifférente, elle souleva le Blanchet qui dormait sur ses genoux, se pencha pour l'embrasser, et en l'embrassant ses yeux se mouillèrent.

XXXV.

En regagnant sa demeure, Marcellin se disait : Oui, sans doute, je serais égoïste et méchant si j'osais seulement penser à me proposer pour mari à la Mionette. Ce serait lui offrir la peine et le malheur au lieu de la

de Garibaldi une confiance et un esprit de résolution qui font bien augurer de son entreprise.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, 24 mai. — La Banque d'Angleterre a réduit à 4 0/0 le taux de son escompte.

On mande de Saint-Petersbourg à la date d'aujourd'hui à l'agence Reuters :

Le prince Gortschakoff a chargé, par une circulaire, les représentants du gouvernement russe à l'étranger, d'expliquer pourquoi le ministre de Turquie n'avait pas été invité à assister aux communications faites par la Russie aux ambassadeurs des puissances au sujet de la situation des chrétiens en Turquie.

Cette question d'un intérêt général, dit la circulaire du prince Gortschakoff, est exclusivement de la compétence des cinq grandes puissances; d'ailleurs, si l'on avait convoqué le représentant de la Turquie parce que cette puissance figure comme signataire du traité de 1856, le même privilège aurait pu être revendiqué par le Piémont, à la participation duquel n'aurait pas manqué de s'opposer l'Autriche.

Londres, 24 mai. — Des négociations commerciales entre la France et plusieurs États doivent être bientôt ouvertes à Paris.

Berlin, mercredi. — On assure que les envoyés des puissances étrangères veulent demander des explications touchant le discours du conseiller de gouvernement Mathis dans la séance du 11, recommandant une alliance intime anglaise en présence de l'alliance franco-russe.

Le Daily-News, du 22 mai, annonce qu' aussitôt après l'arrivée à Marseille de la malle des Indes et de la Chine, une des premières maisons de Londres, s'occupant principalement du commerce avec le Celeste-Empire, a reçu la dépêche suivante :

« L'ultimatum présenté par l'Angleterre et la France a été rejeté sans réserve par l'empereur de la Chine. En conséquence, les ports situés sur les côtes septentrionales de l'empire ont été bloqués par les flottes alliées. »

On écrit encore de Rome, le 19 mai, au Pays :

« Comme on a dû le prévoir à Paris, l'entreprise de Garibaldi retardera le départ des Français, qui paraissent définitivement arrêtés entre les deux gouvernements. Les intendants ont reçu l'ordre de cesser les préparatifs commencés pour l'évacuation, et le bataillon de chasseurs à pied, qui déjà avait été averti de se tenir prêt pour se mettre en route au plus tard dans les premiers jours de juillet, s'attend à demeurer à Rome encore plusieurs mois. Cette fois l'opinion publique paraît avoir eu raison quand elle se refusait à croire au rappel des troupes françaises. C'est qu'effectivement la présence de la division d'occupation semble encore nécessaire pour un certain temps. »

On lit dans le Courrier des Alpes :

« La plus grande agitation n'a cessé de régner aujourd'hui dans notre ville, dont la population est sous le coup d'une vive irritation.

« Partout on s'entretenait des lenteurs apportées par le gouvernement sarde à la ratification du traité de cession, et on s'accordait à prévoir des éventualités qui, nous l'espérons, ne se produiront pas. Cependant il est grand temps qu'on avise. »

On écrit de Saint-Petersbourg, le 16 mai, à l'agence Havas :

« Le prince Gortschakoff, notre ministre des affaires étrangères n'a fait que tenir compte de l'opinion générale qui règne dans toutes les classes de la population russe, en appelant l'attention de la diplomatie sur la situation des chrétiens en Turquie et en réunissant les représentants des grandes puissances dans une conférence où il a développé la pensée que l'Europe devait examiner si la Turquie avait rempli les obligations qu'elle avait contractées lors de la conclusion du traité de Paris. L'ambassadeur de France approuva la manière de voir du prince Gortschakoff et traça d'une manière générale la forme qu'on pourrait adopter pour cette enquête. D'après les vues qu'il a posées, dit-on, une commission composée de fonctionnaires turcs et de délégués des grandes puissances serait chargée d'étudier la situation des chrétiens en Turquie, et le résultat de ses travaux servirait de base aux décisions des grandes puissances. Le ministre anglais, sir Crampton a montré beaucoup de réserve, et, sans s'opposer à l'enquête en question, il a exprimé l'espoir qu'il n'en résulterait pas de préjudice pour la souveraineté de la Porte. L'Autriche n'était représentée que par son chargé d'affaires, le comte de Thun étant en congé. Le diplomate autrichien de même que le représentant de la Prusse, M. de Perponcher, dont la position à Saint-Petersbourg n'est également que provisoire, réservèrent à leurs cours de donner une réponse définitive. On pense ici que l'enquête aura lieu et que l'Angleterre notamment n'élèvera pas de difficultés de principes.

« Le gouverneur de Pologne étant très-souffrant, on pense que son congé actuel ne sera que le prélude de sa retraite et l'on dit déjà qu'on va réaliser enfin l'ancien projet de mettre un grand-duc à la tête de la Pologne. Ce bruit n'est pas tout-à-fait improbable notamment puisqu'on paraît avoir l'intention à Vienne de rétablir la dignité de palatin en Hongrie.

« L'Invalide russe et l'Abeille du Nord se prononcent dans la question de la neutralité de la Savoie en faveur de l'opinion de M. Thouvenel et cherchent à démontrer la nécessité d'admettre la Sardaigne avec voix délibérative dans la conférence appelée à se prononcer sur cette question. »

FAITS DIVERS.

Judi 24 mai, la Cour de cassation (Chambre criminelle), présidée par M. Vaisse, s'est occupée du pourvoi formé par M. le procureur général à la Cour de cassation, sur l'ordre de M. le ministre de la justice, contre l'arrêt de la Cour impériale de Paris qui avait repoussé par une fin de non-recevoir la plainte des héritiers Rousseau contre M^r Dupanloup. Le rapport a été présenté par M. Plougoum, et la Cour, après deux heures de délibération, sur les conclusions conformes de M. Dupin, a cassé

l'arrêt de la Cour de Paris, du 19 mars, pour violation et fausse appréciation de l'article 13 de la loi du 17 mai 1819. La Cour décide en principe que la loi pénale frappe tout aussi bien la diffamation et l'injure envers les morts qu'envers les vivants et que l'action des héritiers est recevable.

— On lit dans le Constitutionnel :

Le poisson volant, exposé ces temps derniers dans le palais de l'Industrie, et qui, d'après son inventeur, aurait résolu le grand problème de la navigation aérienne, a été expérimenté mercredi dans la cour des Tuileries, en présence de Leurs Majestés Impériales.

A trois heures un quart, l'Empereur, tenant par la main le Prince Impérial, s'est approché de l'appareil, qui a été aussitôt mis en mouvement. Sa Majesté l'Impératrice assistait, d'une fenêtre de son appartement, à ce curieux spectacle.

Le poisson volant que nous avons vu fonctionner, et que nous avons examiné très-rapidement, affecte à peu près la forme d'une baleine de petite dimension. Il est mont d'un gouvernail à l'une des extrémités : au-dessous se trouvent des palettes qui font mouvoir dans tous les sens une petite machine. Tenu captif à la hauteur de quelques mètres, il a exécuté avec assez de succès diverses manœuvres, et a décrit une circonférence dans la cour des Tuileries, s'arrêtant quelques instants sous la fenêtre de l'Impératrice.

L'Empereur, qui paraissait suivre l'expérience avec intérêt, a adressé à plusieurs reprises des questions à l'inventeur.

ÉMISSION DE 40,000 OBLIGATIONS

du
CHEMIN DE FER

de
Pampelune à Saragosse.

Obligations de 500 francs, rapportant 15 francs,
émises à 250 francs, jouissance d'avril 1866.

Par suite de la rapidité avec laquelle sont conduits les travaux du chemin de fer de Pampelune à Saragosse, les premières sections partant de Pampelune sont déjà presque achevées, les locomotives parcourent la ligne jusqu'à Tafalla; elles atteindront Tudella dans les premiers jours du mois de juillet, et le chemin entre Saragosse et Pampelune sera en exploitation vers la fin de l'année 1866.

En conséquence de cette activité donnée aux travaux le conseil d'administration a décidé l'émission des obligations complétant le capital social.

Ces obligations sont de 500 fr. et rapportent 15 fr. d'intérêt par an payable par semestre, en avril et octobre.

Le paiement des coupons s'effectue :

A MADRID, chez M. J. de Salamanca;

A PARIS, chez MM. J. Mirès et C^{ie};

A MARSEILLE id.

A LYON,

A BORDEAUX,

A TOULOUSE,

au syndicat des agents de change.

Ces obligations, remboursables à 500 fr., sont émises à 250 fr., payables comme suit :

tranquillité et du bonheur qui l'attendent. Bien certainement elle ne voudrait jamais croire que j'aie pu épouser une femme sans l'aimer; et, si elle était unie avec moi, elle se figurerait toujours que l'affection de l'épouse morte fait tort à celle de l'épouse vivante. Que suis-je, moi, à côté d'elle? Un vieux, un veuf, c'est à dire un homme qui a dû donner son cœur... ou le vendre, tandis que la Mionette, si elle m'a aimé, n'a jamais eu d'autre amour. Elle n'a souffert l'affection de personne. Sa première inclination est la seule. Elle n'a pas porté le nom d'un autre homme, habité sous le même toit que lui; tandis que moi j'ai vécu trois ans avec une femme que je n'ai point aimée, c'est vrai, mais que je suis censé avoir aimée. Non, je ne peux pas être son mari; je ne peux pas songer à lui en faire la demande; elle me refuserait, et ce refus me ferait trop de mal! J'aime mieux qu'elle parte, qu'elle s'en aille pour toujours, en restant, moi, dans le doute de ses pensées. Autrefois, c'était elle qui se croyait indigne de moi, et elle avait tort; aujourd'hui, c'est moi qui suis indigne d'elle! je le dis; oui, et j'ai raison.

En se parlant ainsi, Marcellin arriva chez lui. Le père Bouvron attendait assis près du feu, car après avoir mis dans la confidence de la ruse la petite Claudette qui s'y était prêtée, il était revenu guetter le retour de son fils.

— Eh bien, lui dit-il aussitôt qu'il l'aperçut, où en sommes-nous, garçon? La petite est-elle toujours déci-

dée à quitter le pays? — Mon Dieu, oui! répondit Marcellin, d'autant plus qu'elle a promis, et je lui ai conseillé de tenir sa promesse. — Diable! c'est donc que vous ne vous convenez ni l'un ni l'autre? — Il le faut bien. — T'a-t-elle fait comprendre que l'aversion vienne d'elle, ou est-ce de ta part qu'elle dérive? — Hélas! père, je crois que c'est plutôt la première chose qu'il faut penser, car pour moi je ne vois pas en quoi cette brave fille pourrait me déplaire.

Marcellin répondait ainsi parce qu'en parlant de la Mionette il aurait cru manquer à toutes les lois de son amour s'il avait laissé penser qu'elle ne fût pas digne de lui.

Eh ben, à la bonne heure! s'écria le père. Elle te convient; tu la trouves brave et jolie, et tu la nommes ainsi sans qu'on te le fasse dire; ça me suffit. Je sais à quoi m'en tenir de ton côté, et je m'explique le reste. Comme tu as toujours été un garçon différent des autres, touchant les affaires d'amour, dont tu ne t'es jamais embarrassé, il arrive qu'en face d'une jeune fille qui te plaît, et que tu te sens prêt à aimer, ton cœur a battu si fort, que ça t'a étourdi; tu n'as plus su où tu en étais; et tu t'es sauvé comme un capon, sans dire à la Mionette ce que tu ressens pour elle. Je m'y connais, va! La première fois que je fus mis en conversation avec ta pauvre défunte mère, je fus de même. Mais, Dieu merci, j'avais un père qui me tira d'embarras en parlant à ma place; et moi, qui suis ton père, je veux faire pour toi

ce que mon père fit pour moi. Il n'est pas possible, après tout, que cette fille te refuse. Tu es veuf, c'est vrai, mais tu n'as pas de marmots, autant dire que tu es garçon. Tu n'es encore ni ridé ni blanchi, que je sache. Tu es fort comme aucun, honnête et riche à l'avenant. Qu'est-ce donc qu'il te manque? Elle serait, pardieu! ben difficile, la petite! — Mais, père, observa le jeune homme tout trouble des paroles rapides et nombreuses du vieillard, s'il est dans ses intentions de ne se point marier! — Ta, ta, ta... point marier! point marier! Règle commune: une fille qui ne se veut point marier est celle qui ne peut le faire à son goût. C'est une décision dont on peut toujours la faire revenir avec un beau visage, un bon caractère, joints à quelque fortune. Laisse-moi faire. Tu dis, toi, qu'elle te convient, que tu l'aimes ou que tu l'aimeras. C'est bon, je me charge du reste. — Mais, vous allez trop vite, père, et peut-être bien que la Mionette, si vous lui imposez... — Se fera violence pour t'aimer et pour t'accepter; tant mieux! ce sera une chose dont vous me remercirez tous deux. Dès à présent, je m'occupe sérieusement de cette affaire; ça ne te regarde pas, entends-tu? — Faites donc! repliqua tout doucement Marcellin avec un sourire qui n'était point de mépris. — Oui, sans doute, je ferai, et je suis sûr de faire du bon travail, dit le père Bouvron.

XXXVI.

Le lendemain matin, vers neuf heures, le père Bou-

50 fr. en souscrivant;
50 fr. dans les dix jours qui suivront la répartition;
50 fr. du 1^{er} au 10 juillet;
Et 100 fr. du 1^{er} au 10 octobre.

Les souscripteurs qui verseront par anticipation jouiront d'une bonification d'intérêt de 5% et recevront immédiatement après la répartition les titres définitifs et négociables.

La souscription est ouverte à partir du **mardi 22 mai** :
A PARIS, chez MM. J. Mirès et C^{ie};
A MADRID, chez M. J. de Salamanca.
Dans les villes où la Banque de France a des succursales, on peut verser au crédit de MM. J. Mirès et C^{ie}. (246)

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Son Exc. le maréchal Baraguay d'Hilliers arrivera à Saumur lundi matin; il passera la revue de l'Ecole et quittera notre ville dans la soirée.

M. Moncel, président de la Société de secours mutuels, vient d'être enlevé à sa famille et à ses amis. Ses funérailles ont eu lieu jeudi matin, à l'église de la Visitation. Chaque sociétaire s'était fait un devoir de l'accompagner à sa dernière demeure; le cortège se composait de plus de 800 personnes, parmi lesquelles on remarquait M. Chedeau, adjoint, et plusieurs membres du conseil municipal. M. Pichon, docteur-médecin, secrétaire de la Société de secours mutuels, a prononcé sur la tombe de M. Moncel le discours suivant où il rend hommage à la probité et au dévouement du président que la Société vient de perdre :

« MESSIEURS,

« Je n'ai point à vous retracer ici la vie éclatante d'un homme puissant, mais la vie modeste, honnête, dévouée d'un homme de bien.

« Chaque condition de la vie a ses grandeurs ! Tout homme doit être honnête : c'est une vertu dont personne ne doit se prévaloir, mais il est une honnêteté si pure, si délicate, si désintéressée, qu'elle charme, qu'elle attire l'estime et les sympathies ; c'est ainsi que la pratiquait M. Moncel. Tout homme doit aimer ses semblables : mais le dévouement est quelquefois si attentif, si plein de sollicitude qu'on ne peut s'empêcher de le remarquer, de le considérer. N'est-ce pas là ce que nous avons trouvé en M. Moncel, nous qui l'avons particulièrement connu et apprécié.

« Jeune homme, ouvrier, soldat, père de famille, partout il a accompli ses devoirs avec conscience, avec amour ; partout sa vie a été honorable, mais honorable au point d'être touchante, au point d'être citée, au point d'être exemplaire.

« Les sociétés mutuelles qui sont appelées à rendre tant de services aux classes laborieuses doivent à Saumur leur naissance à son initiative ; en 1847, il réunissait à lui quelques-uns de ses camarades et confrères, qui tous, connaissant de vieille date et son cœur et son zèle, le choisirent pour président.

« L'année suivante, la Société prenait une extension considérable en admettant toutes les professions, et M. Moncel était encore élu président à

une unanimité complète. Il en a toujours été ainsi depuis 13 années.

« Il veillait toujours avec passion aux intérêts de cette Société, ne souffrant qu'aucun service fût négligé, sacrifiant son temps, ses intérêts particuliers, remplaçant ses collaborateurs empêchés ou moins zélés, et tout cela par amour du devoir, car il n'avait pas même pour espoir de récompense la gloire ou les honneurs, qu'il apporte avec soi le mérite de certaines belles actions.

« Plusieurs fois sa modestie lui avait fait croire qu'il était insuffisant dans ses fonctions et il demandait formellement qu'on le remplaçât. Néanmoins la Société lui continuait ses suffrages et sa résolution était obligée de fléchir devant un vœu unanime. Pendant 13 années consécutives, tout le reste de sa vie ! il a pu conserver l'affection, l'estime, la considération d'une société de plus de 600 personnes, malgré une position qui l'obligeait à imposer des règles et à lutter contre des intérêts privés.

« Il faut pour qu'il en soit ainsi, une grande droiture de cœur, une conscience sans reproche, un honneur sans faiblesse.

« Son zèle et son dévouement suppléaient à tout, et souvent ils ont été mis à de rudes épreuves, mais ils ont toujours triomphé et l'ont grandement maintenu à la hauteur de sa position.

« Un jour, à une époque où l'esprit de politique s'était répandu dans les populations, les représentants de l'autorité voulurent l'interroger pour connaître les pensées et les actes de la Société. Mais en voyant une parole si calme, un esprit si tranquille, l'honnêteté qui transpirait à travers tous les pores de sa physionomie, l'autorité fut rassurée, et c'est grâce à sa valeur personnelle que l'existence de notre Société ne fut pas autrement inquiétée.

« Tel est, Messieurs, l'homme que nous venons de perdre; il était né en 1797, avait à peine 63 ans, et pouvait encore nous rendre de nombreux services.

« Il peut attirer les regrets de chacun, car c'était un homme de bien, les nôtres particulièrement, car son zèle, son dévouement, sa connaissance du cœur des hommes nous sont connus et nous feront longtemps défaut encore.

« Moncel ! c'est au nom et comme interprète de la Société de secours mutuels que vous avez tant aimé, que j'adresse ces paroles devant votre dernière demeure. Si l'hommage est faible en comparaison de vos mérites, il est du moins sincère, car il vient du plus profond de nos cœurs. »

D'après les ordres de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, aucun propriétaire ne pourra désormais prétendre à des indemnités pour pertes de bestiaux morts d'épizootie, sans justifier d'un certificat du maire constatant qu'un vétérinaire breveté a été appelé pour les traiter. Le seul cas où ce certificat ne sera pas exigé est celui où il n'existerait pas de vétérinaire breveté dans un rayon de huit kilomètres autour de l'habitation dans laquelle l'épizootie aura régné.

On lit dans l'*Intérêt public*, journal de Cholet :

« Samedi, 12 courant, à huit heures du matin, une voiture se rendant à St-Laurent, fit halte un peu après avoir dépassé le vieux pont de Cholet ;

un vron entra chez la Mionette, qu'il trouva ravissant quelques vêtements.

— Bonjour, petite, fit-il, où est ta sœur ? — En journée, répondit la jeune fille. — Donc tu es seule ? — Oui. — Bon ! c'est ce que je voulais, car nous avons à parler tous deux sans qu'il soit besoin qu'on nous entende.

Le vieillard prenait un air de mystère.

La Mionette eut un soupçon de la vérité.

— Vous pouvez dire, répliqua-t-elle ; j'écoute.

Le père Bouvron s'assit, posa son gros chapeau sur la table où il s'accouda, et d'un ton résolu :

— Ça, fille, dit-il, tu sais que mon Marcellin est amoureux de toi ? — Amoureux de moi ! répéta tout bas la Mionette en rougissant. — Si tu ne le sais pas, je te le fais savoir, là ! sans prendre des chemins détournés. Et maintenant que te voilà instruite de cet amour, dis-moi franchement s'il te déplaît que mon garçon ait eu cet avisement ?

Comme elle hésitait, il continua :

— Voyons, mon enfant, sois sincère en tes paroles ; fais-moi bien savoir ce que tu penses de cette chose, afin que je voie ce qui peut en advenir. Te répugne-t-elle ou est-ce qu'elle t'agré ? — Me répugner ! dit-elle enfin, et pourquoi me répugnerait-il ? Au contraire, j'en aurais beaucoup d'honneur. — Bon, bon, laissons là l'honneur. Cet amour ne te répugne pas, c'est alors qu'il t'agré ? — Mais... fit la Mionette en s'empourpant de plus en plus. — Oh, oh ! s'écria le père Bouvron, voilà un mais et

une couleur de front qui en disent plus qu'il n'en faut. Eh ! morbleu, puis-qu'il en est ainsi, pourquoi songerais-tu à quitter le pays ? Mon garçon t'aime, j'en suis sûr ; tu n'es pas loin de le lui rendre... et vous laisseriez échapper, faute de vous entendre, un bonheur que vous pouvez saisir en vous donnant la main ! Ça ne se peut pas... non ! ça ne se peut pas !

La Mionette croyait entendre parler un Dieu du ciel. Elle en eut une émotion si profonde, que, tout-à-coup, prise d'un tournoiement de tête, elle s'affaissa sur sa chaise.

Le père Bouvron fut d'abord assez embarrassé. Il s'était levé pour appeler quelqu'un. Mais bêtise ! se dit-il, ces défaillances de femmes ne sont point dangereuses. Il frappa dans les mains à la jeune fille. Puis, ouvrant subitement la porte et avisant un enfant qui s'amusait non loin de là :

— Petit, dit-il en lui donnant un gros sou, va chez nous, cours, et dis à Marcellin qu'il accoure ici... vite !

Le petit gamin partit au galop de ses jambes dégagées.

Alors le père Bouvron rentra, prit un peu d'eau et en frotta les tempes de la jeune fille, qui se reconnut bientôt.

Le petit messager n'alla pas loin sans rencontrer le jeune homme qui, plein d'inquiétude sur la démarche de son père, se promenait dans la rue en attendant.

Marcellin vint donc tout ému, tout tremblant. Quand il parut devant la Mionette, elle avait complètement repris ses sens.

une femme et un garçon de 14 ans qui la conduisaient, débridèrent le cheval, auquel il négligèrent de mettre un licol, et lui donnèrent l'avoine. Le jeune garçon se tenait appuyé sur un timon, dans une quiétude parfaite, quand tout-à-coup l'animal fit un soubresaut et s'élança comme un trait, entraînant la voiture et l'enfant qui avait instinctivement saisi le brancard et qui n'osait le lâcher dans la crainte d'être broyé sous la roue. Un grave accident allait peut-être résulter de la course dévergondée du cheval qui fit au moins dix fois le tour de la place, quand le sieur François Laurent, palefrenier au haras de Cholet, s'élança résolument au-devant de l'animal, le saisit par les naseaux et l'arrêta court.

« Cette action honore celui qui l'a accomplie, et nous sommes heureux de rendre un hommage public à son courage et à son sang-froid.

« Quant à la femme et au jeune garçon, nous espérons qu'il ne commettront plus d'imprudences de laisser à leur cheval une liberté dont il fait un si mauvais usage et qui pourrait leur coûter trop cher. »

VILLE DE SAUMUR.

Représentations Théâtrales.

Le Maire de la ville de Saumur,

Vu les articles 3 et 4, titres XI de la loi des 16-24 août 1790, et l'article 2 de la loi du 18 juillet 1837;

Arrête ce qui suit :

Art. 1^{er}. — Il est enjoint à tout directeur de spectacle donnant une représentation sur le théâtre de Saumur de la faire terminer au plus tard à 11 heures 1/2 du soir.

Art. 2. — M. le commissaire de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 2 mai 1860.

Le Maire,

Signé : DUTERME, adjoint.

Fu et approuvé.

A Angers, le 12 mai 1860.

Le Préfet de Maine-et-Loire.

Signé : BOUCLON DE ROUVRE.

Pour copie conforme.

Le Maire de Saumur,

DUTERME, adjoint.

COMMUNE DES ROSIERS.

FOIRE ET CONCOURS DE BESTIAUX.

Le Maire de la commune des Rosiers prévient le public que le lundi 28 mai 1860, fête de la Pentecôte et jour de la foire de cette commune, un concours de bestiaux aura lieu sur la place du Champ-de-Foire, que des primes seront accordées aux juments suivies de beaux produits, aux poulines de un à trois ans, aux vaches suivies également de beaux produits, aux génisses et aux taureaux.

Des danses publiques auront lieu sur le Mail ; un mât de cocagne y sera placé.

Le soir, un très-beau feu d'artifice sera tiré sur les allées du Mail.

A la Mairie des Rosiers, le 5 mai 1860.

Le Maire, E. TESSIÉ DE LA MOTTE.

Pour chronique locale et faits divers, P. GODET.

— Allons, garçon, cria le père, allons, touche dans la main de cette bonne petite, et que ça soit vos premières fiançailles.

Marcellin s'approcha, et comme sous l'étonnement d'une félicité imprévue, s'agenouilla pieusement devant la Mionette qui, le regardant avec tendresse :

— C'est donc vrai, Marcellin, que tu m'aimes toujours ?

— Oui, oui, toujours ! exclama le jeune homme, toujours ! Je n'ai jamais aimé que toi, et, si tu acceptes mon amour, Mionette, sois bien assurée qu'il est aussi purement, aussi entièrement à toi aujourd'hui qu'au moment où je te l'ai avoué dans les oseraies.

Le père Bouvron ouvrait de grands yeux, et ses deux bras pendaient immobiles.

— Dans les oseraies ! toujours ! je n'ai jamais aimé que toi ! répéta-t-il. Ah ça, que diable dites-vous donc là, et à quel jeu jonez-vous, s'il vous plaît, vous autres ? — Au jeu de l'amour, père Bouvron, dit la Mionette en souriant et en tendant la main à son futur beau père. — Oui, dit Marcellin, nous vous expliquerons ça à temps perdu, car à présent nous avons autre chose à faire que de vous raconter des histoires. — Ma foi ! fit le vieillard avec un geste de joyeuse indifférence, je ne comprends rien aux mystères que vous me faites ; ce que je sais bien, c'est que si vous êtes heureux, comme je l'espère, vous me devrez une fameuse chandelle. — Ah ! père Bouvron, soupira délicieusement la Mionette, c'est bien beau, le bonheur !

(La suite au prochain numéro.)

DERNIÈRES NOUVELLES.

On lit dans le *Pays* :

Nous recevons par notre service particulier les deux dépêches suivantes. Bien qu'elles parlent d'événements déjà connus, nous avons cru devoir les publier, parce qu'elles contiennent quelques détails qui ne se trouvaient pas dans les dépêches antérieures :

« Rade de Palerme, 20 mai au matin. — Garibaldi a attaqué les troupes royales qu'il avait déjà battues à Catalauni, près de Monreale. La bataille s'est engagée sur toute la ligne; les troupes royales ont été complètement mises en déroute, laissant sur le champ de bataille beaucoup de bagages, de l'artillerie et des prisonniers. »

« Rade de Palerme, 20 mai au soir. — Garibaldi a attaqué Palerme avec 9,000 hommes et 12 canons. Un escadron de cavalerie napolitaine a déposé les armes. Pa-

lerme est au pouvoir des insurgés. Garibaldi est entré à Palerme. La joie est générale.

Marseille, 24 mai, 5 h. 30 m. du soir. — *Messine*, 21 mai. — L'anxiété est extrême. Les femmes fuient en grand nombre. Les Messinois rejoignent Garibaldi. Hier, des coups de feu ont été tirés contre 46 déserteurs napolitains qui passent aux insurgés.

Deux débarquements considérables de volontaires ont eu lieu à Santo Stefano Camastra, à la droite de Palerme, et à Santo Veto, à sa gauche.

L'insurrection de Messine est ajournée. On s'attend à la reddition prochaine de Palerme.

Une proclamation du comité palermitain, affichée partout, annonce la marche victorieuse de Garibaldi et l'indépendance prochaine; elle ajoute que des défections ont commencé, même parmi la police napolitaine, et se termine par ces mots : *Vive l'Italie! vive Victor-Emmanuel! vive Garibaldi!* — Havas.

POMPES FUNÈRES GÉNÉRALES DE FRANCE.

Service de la ville de Saumur.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

A partir de la Saint-Jean 1860, les ateliers, magasins et bureau de l'administration seront transférés rue Verte, près le Champ-de-Foire. (241) *Le régisseur, AUBEUX.*

BOURSE DU 24 MAI.

3 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 69 40
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 95 75.

BOURSE DU 25 MAI.

3 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 69 20.
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Ferme à 96 00.

P. GODET, propriétaire - gérant.

A LOUER

Présentement,

Une jolie petite MAISON neuve,
Rue du Palais-de-Justice.
S'adresser à M. NANCEUX. (249)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire
à Saumur.

A VENDRE

OU A ARRENTER

Ensemble ou séparément,

DEUX MAISONS, ville de Saumur,
rue Saint-Jean, nos 15 et 17.
S'adresser audit notaire. (243)

A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

LES

Bâtiments, Terres et Prés

Appartenant à M. Camille BOUTET,
Dans la commune de Varennes.

S'adresser à M. CHATRY, propriétaire
à Bourgueil, ou à M^e DUTERME,
notaire à Saumur.

M. Chatry se trouvera à Varennes,
le jeudi 17 mai 1860, le dimanche
27 du même mois et les dimanches
suivants, chez M^e Sciez, et tous les
samedis, à Saumur, chez M^e Dutorme,
notaire. (230)

A VENDRE

UNE MAISON,

Située rue du Prêche, occupée par
M. LARDÉ-HUARD.

Elle est composée de quatre pièces
au rez-de-chaussée et au premier
étage; deux chambres et un cabinet au
deuxième étage; greniers, mansarde
et cabinet; un jardin, avec soixante
pieds d'arbres; pompe, lieux et bas-
sin. (199)

A VENDRE

MAISON

Située au Pont-Foucard,

Avec cour et jardin bien affruié,
joignant d'un côté M. Bournillet, d'au-
tre côté M. Lièvre.
S'adresser à M. BOURNILLET.

A VENDRE

La MAISON occupée par M^{me} Pas-
quier, modiste, rue Saint-Jean.
S'adresser à M^e MAUBERT, huissier.

A VENDRE

1^o Deux petites FERMES, com-
mune de St-Lambert.
2^o Et le GRAND JARDIN de Nan-
tilly, qui sera divisé au gré des acqué-
reurs.
S'adresser à M. GAURON-LAMBERT.

A VENDRE OU A LOUER,

Une MAISON, avec JARDIN, rue du
Petit-Pré. S'adresser à M. BEUROIS,
place du Roi-René. (480)

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON spacieuse et com-
mode, parfaitement en état,
Avec écurie, remise, galerie, deux
terrasses.
Avec droit de promenade et servi-
tudes utiles sur un vaste et beau jardin
contigu.

On pourrait louer ou céder du mo-
bilier,
Grand rue, n^o 49.

S'adresser à M. DABURON, qui y
demeure, ou à M^e DUTERME, notaire.

A LOUER

Présentement,

UN PREMIER ÉTAGE,
Grand Rue, n^o 1, fraîchement décoré
et garni de glaces.
S'adresser au locataire. (345)

A LOUER

Jolie MAISON bourgeoise, Cour,
Ecuries et Remise,

Rue du Pavillon, n^o 10. S'adresser
à M. MORICEAU, rue de Fenet, 36.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

Avec Cour et Jardin.

Rue Duncan, n^o 7.

S'adresser à M. FERBU, tailleur,
rue Saint-Nicolas. (237)

A LOUER

Pour la St-Jean 1860,

UNE MAISON

Avec beau Jardin et Servitudes,

A Saumur, quai de Limoges,
occupée par M. Brossay.

S'adresser à M. BESSON, levée d'En-
ceinte. (90)

MAISON A LOUER

Pour la St-Jean prochaine.

Cette maison, située rue Verte,
près le Champ-de-Foire, est composée
de huit chambres à feu, deux celliers,
cours et jardin.

La maison est fraîchement décorée.
S'adresser à M. GIRARD fils, mar-
chand de bois à Saumur. (221)

LIBRAIRIE de E. MILON,
rue d'Orléans, 59.

A LOUER, pour la Saint-Jean pro-
chaine, par suite d'agrandissement des
magasins, APPARTEMENTS, com-
posés de chacun 3 grandes pièces et
servitudes. (174)

VENTE AU DÉTAIL

de

FOIN, PAILLE ET AVOINE.

M. BOUSSIN a l'honneur de pré-
venir le public qu'à partir de ce jour
il fournira à toute personne qui voudra
s'adresser à lui, du foin, de la paille
et de l'avoine première qualité.
S'adresser chez M. Richard, auber-
giste, rue du Portail-Louis. (225)

EAU GALVANISÉE

Pour rendre le cuivre aussi brillant que dans son neuf.

COMPOSITION POUR LA DESTRUCTION DES PUNAISES.

Le tout fabriqué et débité par PITOIS, rue St-Nicolas,
maison Rousseau.

Preuves nombreuses de succès.

REVUE DE L'ANJOU

ET

DE MAINE-ET-LOIRE

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil
municipal d'Angers.

La REVUE de l'ANJOU et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE, paraît
maintenant tous les mois, et forme à la fin de l'année, deux beaux volumes,
grand in-8^o, l'un consacré à la publication de manuscrits anciens et inédits,
concernant l'histoire de l'Anjou, et l'autre aux mémoires et travaux modernes.

Prix de l'abonnement : 15 francs par an.

On souscrit à Angers, chez MM. COSNIER et LACHÈSE, libraires-éditeurs,
et chez les principaux libraires du département.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

LE JOURNAL AMUSANT

(JOURNAL POUR RIRE)

est le meilleur marché de tous les journaux à gravures comiques : il publie dans l'année plus de DEUX MILLE CARICATURES, SCÈNES DE MOEURS, CROQUIS MILITAIRES, PARODIES DE PIÈCES DE THÉÂTRE EN VOGUE, PORTRAITS-CHARGES DE TOUTES LES CÉLÉBRITÉS DU MOMENT, etc., etc., etc., et ne coûte que 17 fr. pour l'année entière; de plus, l'abonné reçoit gratis, pendant toute la durée de son abonnement, le MUSÉE FRANÇAIS, journal de grandes illustrations sérieuses, paraissant tous les mois. Pour les établissements publics, ce sont donc deux journaux à mettre sur les tables, et ces deux journaux coûtent seulement 17 fr. — On souscrit en adressant un bon de poste à M. PHILIPON fils, 20, rue Bergère, à Paris.